



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

---

## Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

### *Rétrécissement de la chaussée – rue Brill à Hobscheid*

En raison de la réalisation d'une fouille dans la rue Brill à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 30 avril 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Du lundi, 5 mai 2025, à partir de 8h00 jusqu'au jeudi, 8 mai 2025 inclus, la circulation dans la rue Brill à Hobscheid est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur de la maison sise 11, rue Brill.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 30 avril 2025  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)